

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 24 mars 2020

Madame la Ministre,

Le syndicat Justice CGC déplore les injonctions gouvernementales contradictoires entre confinement et poursuite de l'activité professionnelle. S'il faut poursuivre notre travail durant l'épidémie, la priorité devrait être la protection de notre santé et de notre sécurité. Or, force est de constater que c'est loin d'être le cas! Aucun moyen de protection n'est octroyé aux juridictions par le Ministère de la justice au risque de mettre en danger les agents et leurs proches. Des greffiers continuent à assurer des audiences sans masques, ni gants, aucun gel hydro-alcoolique ne leur a été fourni, et pourtant ils assurent leur mission avec professionnalisme et abnégation!

Nous condamnons également le non-respect dans certaines juridictions des consignes que vous nous avez adressées le 15 mars dernier.

Des services ne présentant aucune urgence, notamment dans les pôles de proximité, sont maintenus avec une présence obligatoire d'agents alors qu'aucune mesure n'est mise en place pour les protéger. Cette décision vient souvent du fait qu'on refuse le télétravail à ceux-ci, par principe, et qu'on préfère donc les mettre en danger en les faisant venir en juridiction alors que leur présence n'est nullement indispensable. Des accueils ont également jusqu'à présent été maintenus. De façon plus générale ce sont les chefs de juridiction qui décident, de façon arbitraire, quel service est urgent ou pas, au moyen de plans de continuité d'activité flous et différents d'une juridiction à une autre.

Certains vont même à envisager le retour des agents de services non urgents (audiencement, notamment) au prétexte que du retard supplémentaire va être accumulé. Les fonctionnaires sont ceux qui ont été le plus impactés par la grève des avocats et maintenant ils devraient se mettre en danger pour satisfaire les objectifs de quelques uns alors même qu'ils se dévouent corps et âme pour ce ministère !

Le syndicat JUSTICE CGC vous demande de faire pression sur les chefs de juridictions pour que ces derniers mettent tout en œuvre pour faire respecter ces consignes et préserver la santé des agents.

Nous constatons également que seuls les magistrats et certains directeurs se sont « auto-placés » en télétravail (alors qu'ils gardent bien souvent leurs enfants chez eux), ce qui leur permet d'éviter tout risque de contamination mais également d'être placés en autorisation d'absence.

Seuls les fonctionnaires se déplaçant en juridiction certains jours et étant en autorisation d'absence les autres jours ainsi que ceux qui gardent leurs enfants se verront retirer des jours RTT! Cette situation est profondément injuste! Les agents payent le retard et l'archaïsme du Ministère de la justice en ce qui concerne le télétravail des fonctionnaires alors que dans d'autres ministères, et notamment en pareilles circonstances, celui-ci est largement mis en place.

Cette situation engendre un stress et une angoisse supplémentaire pour les agents et à juste titre. Nous craignons que bon nombre d'entre eux ne tombent malades. Dans cette hypothèse, le Ministère devra répondre de ses décisions.

En outre, nous apprenions hier que : « L'entrée en vigueur des dispositions de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 relatives aux peines aura lieu le 24 mars 2020 à 0h00.

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 justifie d'adapter, de manière temporaire mais substantielle, les conditions immédiates d'application de ces dispositions ».

Les agents, sur le front chaque jour, considèrent que cette décision est inopportune voire incompréhensible. Comment leur demander, vu les circonstances, de bricoler la mise en application d'une loi qui va engendrer des difficultés énormes avec une fois de plus des outils informatiques inadaptés et non mis à jour?

Comment appliquer une réforme dans un contexte de crise épidémique sans précédent et alors que l'on devrait uniquement traiter les urgences avec des effectifs réduits ?

N'aurait-il pas été plus logique et raisonnable de repousser la date d'entrée en vigueur de ces dispositions afin de ne pas compliquer davantage le travail des agents ?

P/Le Bureau
La secrétaire générale

Elise COMPANY